

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 20 Mars 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 15      Votants : 15

Présents : 12      Suffrages exprimés : 12

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mars à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du boulodrome, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BERTHET Paul, CONTANT Bruno, COUDURIER-FAURE Christiane, DESMARIS Christian, DEVEYLE Arnaud, FAURITE Séverine, FONTAINE Vanessa, GROSBON Béatrice, KONEY Amandine, PAQUELET Damien, Mélanie TATON.

Absents excusés : Fabrice CHEVRIER, Delphine LACOUR, Mallory PAGNEUX

Date de convocation : 13 mars 2025

Madame Séverine FAURITE a été élue secrétaire de la séance.

Il n'y a pas de remarque sur le précédent compte rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **COMMISSIONS FINANCES ET SOCIALES**

#### **Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Budget Communal**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération 2023/09-3 du 21 Septembre 2023 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Vu** la commission finances du 17 mars 2025 ;

**Considérant** que le Compte financier unique (CFU) met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la commune ;

**Considérant** que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données et l'ordinateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

**Considérant** que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

**Considérant** que Monsieur le Maire n'a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte financier unique ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**DECIDE** de voter le Compte financier unique du budget communal de l'exercice 2024 et d'arrêter les comptes comme suit :

		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision	1 428 541,55 €	653 105,60 €	2 081 647,15 €
	Recettes réalisées	437 543,73 €	731 357,84 €	1 168 901,57 €
	Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>DEPENSES</b>	Autorisation budgétaire totale	1 337 204,72 €	1 314 601,72 €	2 651 806,44 €
	Dépenses réalisées	1 045 775,92 €	602 949,11 €	1 648 725,03 €
	Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>-699 569,02 €</b>	<b>789 904,85 €</b>	<b>90 335,83 €</b>

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Budget Assainissement**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération 2023/09-3 du 21 Septembre 2023 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Vu** la commission finances du 17 mars 2025 ;

**Considérant** que le Compte financier unique (CFU) met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la commune ;

**Considérant** que le Comte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données et l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

**Considérant** que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

**Considérant** que Monsieur le Maire n'a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte financier unique

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**DECIDE** de voter le Compte financier unique du budget assainissement de l'exercice 2024 et d'arrêter les comptes comme suit :

		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision	112 948,93 €	107 157,00 €	220 105,93 €
	Recettes réalisées	84 830,02 €	110 989,21 €	195 819,23 €
	Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>DEPENSES</b>	Autorisation budgétaire totale	168 474,74 €	156 120,63 €	324 595,37 €
	Dépenses réalisées	46 134,80 €	126 521,75 €	172 656,55 €
	Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>94 221,03 €</b>	<b>33 431,09 €</b>	<b>127 652,12 €</b>

### **Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 – Budget Communal**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Dominique SAVOT, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 789 904.85 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice	128 408.73 €
Résultats antérieurs reportés	661 496.12 €
Résultat à affecter	<b>789 904.85 €</b>
Solde d'exécution d'investissement	- 699 569.02 €
Besoin de financement	699 569.02 €
<b>AFFECTATION</b>	<b>789 904.85 €</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement	699 569.02 €
Report en fonctionnement R 002	90 335.83 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

### **Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 – Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Dominique SAVOT, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 33 431.09 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice	-15 532.54 €
Résultats antérieurs reportés	48 963.63 €
Résultat à affecter	<b>33 431.09 €</b>
Solde d'exécution d'investissement	94 221.03 €
Besoin de financement	0.00 €
AFFECTATION	<b>33 431.09 €</b>
Report en investissement R 001	94 221.03
Report en fonctionnement R 002	33 431.09 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

### **Objet : Reconduction de la convention de la télétransmission des actes de la commune**

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

**Considérant** que la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée avec le préfet de l'Ain le 14 janvier 2022 est arrivée à échéance le 14 janvier 2025 ;

**Considérant** que la commune souhaite reconduire la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**DECIDE** de reconduire la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée avec la préfecture de l'Ain, représentant l'Etat à cet effet ;

**PRECISE** que ladite convention est prolongée pour une année et sera ensuite reconduite tacitement d'année en année ;

**DONNE** son accord pour que le maire signe l'avenant pour la reconduite de la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain, représentant l'Etat à cet effet.

### **Etude de devis**

Monsieur le Maire informe son Conseil que des devis ont été étudiés et signés : pour la réparation de la pompe à chaleur de l'école ; pour les électrodes du défibrillateur ; pour les tenues des agents techniques ; pour la fourniture de pièces d'usure de l'auto-laveuse de la salle multifonctionnelle...

Des devis sont à étudier : Entreprise OH MY STORE pour remplacement d'un store à hauteur de 3 206.04 € TTC (non validé) ; Entreprise NETRAM pour l'achat d'écrans tactiles pour l'école (à la place des vidéoprojecteurs) et de 2 PC pour les piloter à hauteur de 5 479.06 € TTC

(validé) ; Entreprise BBFC un coupe légumes pour la cantine à hauteur de 2 062.80 € TTC (validé).

### **Objet : Fixation des prix de vente des terrains**

Monsieur le Maire expose à son Conseil que la commune est propriétaire de parcelles cadastrées D1520, D 1496, D 1754 et D 1753.

Il convient de vendre les terrains non viabilisés comme suit :

	<b>Surface</b>	<b>Prix de vente</b>	<b>PV / m2</b>
Lot 1	830	50 000 €	60.24 €
Lot 2	890	54 000 €	60.67 €
Lot 3	900	54 000 €	60.00 €
Lot 4	595	36 000 €	60,50 €
Lot 5	605	36 000 €	59,50 €
Lot 6	775	46 500 €	60,00 €
Lot 7	875	46 500 €	53.14 €
Lot 8	640	38 000 €	59,37 €
Lots 9 et 10	770	39 000 €	50,65 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le prix de vente des terrains mentionné ci-dessus

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de la suite du dossier.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces ventes.

## **COMMISSION DES BATIMENTS, ROUTES ET CHEMINS**

### **Proposition SIEA – Eclairage public**

Monsieur le Maire informe le Conseil que deux propositions ont été faites par le SIEA :

1. Relamping des points lumineux de la commune (travaux estimés à 27 200 € reste à charge pour la commune d'environ 15 000 €) ;
2. Tous les points lumineux sont changés (travaux estimés à 44 500 €, reste à charge environ 30 000 €) avec abaissement progressif de la puissance en fonction des heures de la nuit  
Ce qui permettra de faire des économies d'énergie à hauteur de 70 %.

La solution renouvellement totale est adoptée par le Conseil municipal

Monsieur de Maire est chargé d'instruire ce dossier, d'établir les devis, conventions et plan de financement correspondant.

### **Objet : Déplacement et changement noms places de la commune**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles relatifs à la dénomination des voies et places publiques ;

**Considérant** la proposition de Monsieur le Maire visant à modifier la dénomination et le lieu de la place des « Anciens Combattants ».

**Vu** l'avis favorable du comité des anciens combattants visant à modifier la dénomination de la place de la « Serve Neuve » en place des « Anciens Combattants » et de modifier la place des « Anciens Combattants » en place « de la Mairie ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier la place de la « Serve Neuve » en place des « Anciens Combattants » et de modifier la place des « Anciens Combattants » en place « de la Mairie ».

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision (signalisation, information aux services postaux).

## **URBANISME**

### **Dossiers en cours**

- **2 Permis de construire ont reçu un avis favorable**

- PC 001 102 25 D 0001 – Mr PERREZ Richard – A 903 – Construction abri de voiture
- PC 001 102 25 D 0002 – Mr DUCROUX Louis – A1445 – Construction abri couvert

- **5 Déclarations Préalables ont reçu un avis favorable**

- DP 001 102 25 D 0008 – Mr DURAND Daniel – A 526 – Remplacement volets
- DP 001 102 25 D 0009 – EDF ENR – B 347 – Installation panneaux photovoltaïques
- DP 001 102 25 D 0010 – Mr SOUSSAN Marc – D 905 – Remplacement tuiles
- DP 001 102 25 D 0011 – Mr LAUTISSIER Corentin – D 1515 – Dalle pour abri de jardin
- DP 001 102 25 D 0012 – Mr DESCHAMPS Franck – A 1252 – Façades

## **COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **Compte rendu du conseil communautaire**

Monsieur le Maire fait un résumé et demande au Conseil s'il a des questions à la suite de l'envoi des différents comptes rendus de commissions.

## **COMMISSIONS COMMUNICATION, FÊTES ET CEREMONIES**

### **Compte rendu Défilé du 19 mars**

Monsieur le Maire informe son Conseil que le défilé du 19 Mars s'est bien passé.  
Prochain défilé (le 8 mai), se passera à CHEVROUX, rendez-vous à 10h30.

### **Réunion Publique Fibre Optique**

Monsieur le Maire informe son Conseil, qu'une réunion publique concernant la mise en place de la fibre optique aura lieu le 03 Avril 2025 à 18h00 à la salle multifonctionnelle.

### **Divers**

La date du prochain conseil municipal a été fixé au mardi 1<sup>er</sup> Avril 2025 à 20h30 au boulodrome.

NOM – PRENOM	SIGNATURE	NOM – PRENOM	SIGNATURE
BERTHET Paul		GROSBON Béatrice	
CHEVRIER Fabrice	Excusé	KONEY Amandine	
CONSTANT Bruno		LACOUR Delphine	Excusée
DESMARIS Christian		PAQUELET Damien	
DEVEYLE Arnaud		PAGNEUX Mallory	Excusée
COUDURIER FAURE Christiane		SAVOT Dominique	
FAURITE Séverine		TATON Mélanie	
FONTAINE Vanessa			